



CAP promotions Liste d'aptitude des 20 et 21 mars 2018

Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Concours et examens

Par rapport au **1^{er} concours interne exceptionnel d'attaché** organisé en 2017, l'**UNSA** renouvelle, pour la 3^{ème} fois consécutive en CAP des SACDD, sa demande à la DRH de dresser le bilan exhaustif de ce concours, à savoir le nombre de SACDD parmi les 58 lauréats issus de nos ministères, le nombre d'agents non encore affectés sur un poste et si la liste complémentaire a été utilisée. Pour l'**UNSA**, c'est une revendication légitime auprès de son administration qui a les moyens de lui fournir ces renseignements.

MOBILITÉS

La mise en place de la liste unique des postes B et B+ pour le prochain cycle de mobilité (cycle 2018-9) n'a fait que confirmer nos craintes.

En effet, ce qui devait être à la marge, c'est à dire la limitation de l'ouverture des postes en B/B+ s'avère être la norme. Sur les 2 283 postes publiés en liste principale, 1 354 le sont en B/B+, ce qui représente 59 % des postes et sur les 2848 postes publiés en listes principale et additive, 1750 postes sont double-publiés soit 61,5 %.

L'**UNSA** vous avait alerté sur le sujet lors de la CAP recours du 20 février dernier et force est de constater qu'aucune directive n'a été donnée aux services pour y remédier. Au contraire, le phénomène s'est amplifié !

L'**UNSA** réitère sa demande de limiter à son strict minimum le nombre de postes ouverts aux deux niveaux de grade (B/B+).

L'**UNSA** vous demande également de rappeler aux services la nécessité d'informer, en retour, les agents des suites données à leur demande de mobilité (avis service accueil, origine, classement...) et de publier des fiches de postes comportant également les éléments de rémunération auxquels peuvent prétendre les agents (groupe de fonction IFSE, taux PSR, ISS...)

CAP Recours du 20 février 2018

Que dire de cette CAP que vous avez continué sans les OS !

C'est une grande première dans ce ministère ! Cela démontre encore une fois le peu d'égards que porte l'administration à ses agents et aux représentants du personnel ! Et plus particulièrement le manque de considération qu'elle porte inlassablement aux SACDD ! Un mépris total !!

L'**UNSA** a adressé au DRH le 6 mars dernier un courrier demandant que les recours vus après le départ des OS soient mis à l'ordre du jour d'une prochaine CAP et étudiés en présence des OS qui pourraient apporter des éléments permettant à l'administration de revoir sa position. Et que dire du ballottage des agents entre les 2 ministères (MAA et MTES-MCT) quand il s'agit de prendre une décision sur les recours RIFSEEP !

L'**UNSA** souhaite également savoir si vous avez reçu des recours relatifs à la date de nomination des lauréats des examens professionnels à CS et CE 2016 et 2017, à l'indemnité différentielle temporaire, etc. Et si oui, combien ? Doit-on s'attendre à une autre CAP recours en 2018 ?

CAP Promotions Attaché par LA 2019

Concernant les promotions 2019 à attaché, que dire des délais pour les services ! La circulaire promotion datée du 20 février prévoit une remontée des propositions à Attaché pour le 31 mars à l'harmonisateur.

Les réunions de concertation devant donc se tenir très rapidement, cela ne laisse guère le temps aux services d'affiner leurs propositions par rapport aux remarques de la CAP des attachés du 8 février.

CAP Promotions SACDD LA 2018

Mais revenons à l'objet de notre présence aujourd'hui : la CAP promotion par liste d'aptitude des agents de catégorie C en B.

En 2016, nous avons eu l'arrêté collectif de nomination à SACDD des agents promus par liste d'aptitude. Serait-il possible d'avoir celui de 2017 ? Et a fortiori celui de 2018 quand il sera validé ?

Parmi tous les promus 2016 et 2017, combien ont suivi la formation statutaire obligatoire à l'ENTE? L'**UNSA** demande un bilan pour 2016 et 2017.

Enfin, l'**UNSA** souhaite la mise en place d'une charte de gestion afin de formaliser les règles de mobilités et de promotions des SACDD. Ce document exposant en toute transparence les critères de choix de la CAP serait une avancée pour notre corps. Pourriez vous d'ores et déjà fixer une date de réunion pour le bilan du corps des SACDD au 31/12/2017 ?

Les commissions administratives, un modèle en sursis ?

Le gouvernement cherche le moyen d'assouplir et de déconcentrer la gestion des ressources humaines. Les CAP, systématiquement consultées pour les mobilités et les avancements, sont au centre des réflexions. Le cadre des réformes pour la gestion des ressources humaines dans le public apparaît encore assez brumeux. Le chef de l'État semble avoir l'intention de remettre en cause le statut du secteur public et par conséquent le rôle voire l'existence des CAP. Or, La commission Administrative Paritaire consultée pour chaque promotion, avancement et mobilité des fonctionnaires est massivement suivie. Ce totem des défenses des situations individuelles permet d'éviter certaines erreurs de l'administration et garantit la transparence du processus, et donc sa qualité. N'oublions pas que les décisions prises dans notre instance ont une incidence déterminante sur la vie des agents. C'est une lourde responsabilité.

Pour l'**UNSA** la préservation des CAP comme contre-pouvoir découle de la vision équitable de notre société républicaine. Cette instance doit se maintenir à un niveau national et garder sa composition paritaire. C'est uniquement dans ce cadre que l'**UNSA** sera favorable à une évolution de cet espace de dialogue social.

L'**UNSA** revendique des réponses à l'ensemble de ses interrogations et ne peut se satisfaire de réponses comme « dont acte » au problème de la liste unique B/B+ par exemple lors de la dernière CAP.

L'**UNSA** se réserve le droit de saisir directement le ministre d'Etat sur les points restés sans réponses.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.